



UNIVERSITÉ
de Cergy-Pontoise

INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

EXAMEN D'ACCES AU CRFPA

Session 2011

PROCEDURE ADMINISTRATIVE ET
CONTENTIEUSE

Lundi 19 septembre 2011

8 H 45 - 13 H 45

ATTENTION : le candidat doit, pendant la durée de l'épreuve (5 heures), traiter (1) le sujet de droit des obligations ET (2) le sujet de la matière choisie dans son dossier d'inscription.

Article 11 de l'arrêté du 11 septembre 2003

« Lors des épreuves, les candidats peuvent utiliser les codes et recueils de lois et décrets annotés, à l'exclusion des codes commentés. Ils peuvent également se servir de codes ou recueils de lois et décrets ne contenant aucune indication de doctrine ou de jurisprudence sans autres notes que des références à des textes législatifs ou réglementaires. Tout incident est soumis au jury, qui peut prononcer la nullité de la composition »

**INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES
UNIVERSITE DE CERGY PONTOISE
EXAMEN D'ENTREE AU CRFPA SESSION 2011**

**EPREUVE ECRITE DE PROCEDURE ADMINISTRATIVE
CONTENTIEUSE**

SUJET :

Les référés d'urgence